

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2010



L'an deux mille dix, le premier octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUILLON Didier, Maire.

Présents : BOSSER Nadine, CALVEZ René, CARADEC Marcelle, CARIOU Yves, COROLLEUR-LE CLEAC'H Estelle, DANIEL Alain, DURAND Yveline, LOUDEAC Muguette, MEVEL Gérard, PENNEC Joseph, PEUZIAT Jean-Claude, PRIGENT Jean-Pierre, PRIOL Jean-Yves, ROE Henri, TIPHAINE Nolwenn, VELLY Jacques.

Absents : GLOAGUEN Joëlle, MAGADUR Jean-Pierre

Madame GLOAGUEN a donné procuration à Madame CARADEC Marcelle
Monsieur MAGADUR a donné procuration à Monsieur PEUZIAT Jean-Claude

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2010 est adopté

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

Par souci de sécurité juridique, Monsieur le Maire propose aux conseillers que les votes concernant les points suivant de l'ordre du jour fassent l'objet d'un report à la prochaine séance du Conseil Municipal du 18 octobre prochain :

- Construction d'un centre nautique et d'une estacade : Avenants aux marchés de travaux
- Budget principal : Décision modificative
- Prescription de l'élaboration du PLU
- Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne
- Subvention
- Instauration de la taxe de séjour

ECOQUARTIER

Monsieur le Maire Souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur la signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) à l'effet d'acquérir les parcelles devant servir à la création d'un écoquartier.

Il rappelle que le projet de convention a été mis à disposition des conseillers et qu'une réunion avec un représentant de l'EPFB a été organisée le vendredi 3 septembre dernier.

Il invite les membres du Conseil à faire part de leurs observations.

Monsieur Jacques VELLY souhaite que la déclaration suivante, préparée par le groupe de l'opposition soit retranscrite dans le procès-verbal de la séance :

« Au nom du groupe, je souligne que, sans être opposé à une procédure d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, et sous réserve d'acquisition à titre amiable, il serait souhaitable de phaser les acquisitions en se limitant, dans un premier temps, à une surface d'environ deux hectares.

Une telle procédure permettra de préserver les capacités financières de la commune qui sera dans l'obligation de racheter les terrains dans un délai maximum de cinq ans.

Elle permettra, en outre, de juger de l'opportunité d'une telle opération au vu de l'évolution de la demande.»

Par ailleurs Monsieur VELLY rappelle que le groupe de l'opposition s'était abstenu lors du vote pour la poursuite du projet d'écoquartier du fait du possible recours à une procédure d'expropriation afin d'acquérir les parcelles concernés par ce projet.

Etant donné qu'aucun propriétaire concerné ne s'est manifesté, l'opposition considère que leur silence vaut acceptation du projet d'écoquartier et de l'éventuel recours à une procédure d'expropriation.

Monsieur le Maire souhaite rappeler à ce sujet que l'objectif est bien évidemment de privilégier la procédure amiable, l'EPFB n'ayant recours à l'expropriation qu'après négociation et en dernier ressort.

Monsieur VELLY souhaite savoir quelles seront les modalités de rupture des baux des agriculteurs qui possèdent des terres cultivées dans la zone concernée par le projet.

Monsieur le Maire lui répond que la convention règle cette question de manière précise et qu'une indemnité d'éviction est prévue dans ce document.

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT s'interroge quant à la taille de la surface concernée par ce projet qui lui apparaît relativement importante eu égard aux moyens de la commune. On parle d'une surface pouvant aller de 4,5 jusqu'à 10 hectares.

Monsieur le Maire lui répond que la zone totale disponible est de 10 hectares, toutefois, la première tranche du projet porte sur une zone de 4,5 hectares.

Il ajoute que les acquisitions se feront uniquement avec l'accord de la mairie pour assurer la cohérence du projet et après négociation préalable.

Monsieur VELLY pense qu'il serait judicieux de démarrer par l'acquisition d'un ou deux hectares et d'investir en priorité en faveur des personnes âgées.

Monsieur le Maire lui répond que le lotissement 3^{ème} âge constitue l'investissement prioritaire et ajoute que l'ensemble de l'opération se fera par étape.

Les acquisitions de terrain ne seront décidées qu'avec des projets finalisés. Les biens acquis par l'EPFB étant portés pendant 5 ans, cela laisse une certaine souplesse à la municipalité.

Il ajoute à ce sujet que certains propriétaires pourraient être intéressés par des échanges de terrains.

D'autre part, il rappelle que l'engagement de l'EPFB repose sur une volonté de maximiser l'utilisation du foncier avec une densité de 20 logements par hectare.

Le but est d'avoir des petites parcelles privées et des espaces communs importants. Cela influe sur le pourcentage de revente des surfaces qui pourrait n'être que de 60 à 70% de la totalité de la surface acquise.

Monsieur PRIGENT pense qu'une étude financière sur ce point sera particulièrement utile.

Monsieur le Maire précise qu'un groupe de travail, composé d'habitants d'Esquibien, actuels et futurs, réfléchira à l'aménagement de l'écoquartier.

Le but étant de concevoir un projet original, bien conçu pour attirer des ménages et favoriser la mixité sociale et générationnelle.

L'ensemble de l'écoquartier sera en zone 30, sans trottoirs avec priorité aux piétons et aux déplacements doux.

Monsieur VELLY s'interroge quant à une possible extension du cimetière dans le futur.

Monsieur le Maire pense qu'il ne devrait pas en être question. Une procédure est en cours afin de répertorier les tombes abandonnées, un certain nombre sont déjà en vente sans qu'il y ait de demande.

D'autre part, le pourcentage d'incinération est en progression régulière.

Il ajoute, concernant ce projet d'écoquartier, que le cabinet d'études qui sera choisi pour la réalisation de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme devra réfléchir à l'opportunité de définir le futur quartier en tant que ZAC, ce qui permettrait d'imposer plus facilement des critères aux futurs acquéreurs.

Il est également prévu d'inclure dans le prix d'achat des terrains une prestation de conseil d'un thermicien au profit de l'acquéreur.

Par ailleurs, Monsieur le Maire va prendre prochainement contact avec les communes de Silfiac et de Névez.

La commune de Silfiac a créé un hameau écocitoyen et Névez des petits pavillons individuels pour seniors.

Il pense qu'il serait intéressant d'organiser une visite de ces réalisations pour les membres du Conseil.
Il en reparlera lors d'une prochaine séance.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur ce sujet et plus personne ne demandant la parole, il informe les conseillers que le vote concernant cette convention interviendra lors de la prochaine séance du Conseil Municipal du 18 octobre prochain.

FC GOYEN

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé d'ajourner sa décision concernant le versement d'une subvention au FC Goyen le temps que soit discutée la question d'une répartition plus équitable du financement du club entre la commune d'Esquibien et Audierne.

Il était prévu qu'en l'absence de solution satisfaisante le Conseil Municipal d'Esquibien vote cette subvention.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il a adressé, le 12 mai dernier, un courrier à Madame le Maire d'Audierne lui proposant de réfléchir conjointement à une solution afin qu'Esquibien n'assume pas seule le financement des investissements en faveur du football.

Ce courrier est à ce jour resté sans réponse malgré plusieurs relances et contacts avec les adjoints et la Secrétaire générale de la Mairie d'Audierne.

Monsieur le Maire s'en désolé et, faute de pouvoir arriver à une solution satisfaisante sur ce problème et face au refus de dialogue de la municipalité d'Audierne, il propose aux conseillers de voter une subvention au profit du FC Goyen, ceci afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement.

Le vote de cette subvention interviendra lors de la prochaine séance du Conseil du 18 octobre prochain.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente aux conseillers deux demandes de subvention.

La première émane du Collège Notre Dame de Roscudon pour le transport d'un élève d'Esquibien à la piscine communautaire. Le nombre de déplacements n'est pas précisé.

La seconde demande émane du Collège Bois de Locquéran pour des voyages scolaires, sans plus de précisions sur les voyages prévus et le nombre d'élèves d'Esquibien concernés.

Après en avoir débattu, l'ensemble des conseillers est favorable au versement d'une subvention pour ces deux établissements, subventions qui seraient versés à leurs foyers socio-éducatifs respectifs.

Toutefois, aucune des deux demandes ne présente les éléments nécessaires à la définition d'un montant précis.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'ajourner la décision à la prochaine réunion, il enverra un courrier aux demandeurs les informant de la position de principe favorable du Conseil et leur demandant plus de précision.

TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Maire invite les conseillers à se prononcer sur l'instauration d'une taxe de séjour sur le territoire communal.

La principale difficulté sera d'en récupérer le montant étant donné qu'elle repose sur un régime déclaratif et qu'hormis l'emploi d'une personne chargée de la percevoir, les campings sauvages y échapperont faute de recensement fiable.

Monsieur le Maire souhaite savoir si quelqu'un veut s'exprimer sur le sujet et personne ne demandant la parole, il informe les conseillers que le vote pour l'instauration de cette taxe de séjour interviendra lors de la prochaine séance du Conseil du 18 octobre prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Vente du terrain du château d'eau : Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat des Eaux du Goyen souhaiterait acquérir le terrain sur lequel est édifié le château d'eau. Le prix proposé est de 5€du mètre carré.

Il rappelle également que le Conseil s'était prononcé favorablement au principe de la vente dudit terrain pour un prix de 10€le mètre carré.

Il a donc envoyé un courrier en ce sens au Président du syndicat qui, par courrier du 21 juillet dernier, maintient son offre initiale.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'en rester là, à défaut d'obtenir le prix demandé.

●●●

Tour du Finistère à la voile : Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande de l'association Centre Nautique du Cap-Sizun qui sollicite une participation financière et matérielle de la commune pour l'organisation de l'édition 2011 du tour du Finistère à la voile qui se déroulera du 6 août au 11 août prochain.

Il en reparlera lors d'un prochain Conseil Municipal.

●●●

Analyse financière : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se réunir le lundi 18 octobre à 14H00 afin que Madame Flavie ROBIN, Perceptrice, vienne présenter l'analyse financière des comptes de la commune pour la période 2007/2009.

●●●

Référent électricité : Monsieur Yves CARIOU informe les conseillers de la demande d'ERDF pour que soit désigné un référent électricité pour la commune dont le rôle sera d'être l'interlocuteur d'ERDF en cas de besoin et ou d'évènements particuliers.

Monsieur CARIOU se propose pour assumer cette fonction.

●●●

Monsieur Gérard MEVEL informe le Conseil que l'association Sons Et Spectacles d'Esquibien a obtenu une subvention de 3 800€du Conseil Général pour la qualité de sa programmation.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close

Délibéré les jour et an susdits

La séance est levée à vingt-deux heures